

Rapport - Conseil du 31/05/2021

Objet : Proposition de motion initiée par M. OURIAGHLI pour le groupe PS et cosignée par Mme HOESSEN (pour le groupe Ecolo-Groen), Mme PERSOONS (Change.brussels), Mme NAGY (pour le groupe Défi), M. WEYTSMAN (pour le groupe MR - VLD), Mme EL BAKRI (pour le groupe PTB*PVDA), M. WAUTERS (pour le groupe CDH) et M. VANDEN BORRE (N-VA), Conseillers communaux.

Motion relative à l'adhésion de la Ville de Bruxelles à la « Charte Ville Amie Démence » de l'asbl La Ligue Alzheimer.

VU que deux tiers des personnes âgées de 60 ans et plus se plaignent du fonctionnement de leur mémoire en Belgique ;

VU le nombre estimé de 212.000 personnes atteintes de démence en Belgique, en 2018 ;

VU que la maladie d'Alzheimer représente environ 65% des démences, soit près de 137.800 personnes en Belgique, en 2018 ;

VU la difficulté d'obtenir des chiffres précis sur la maladie étant donné que les personnes atteintes ne font pas l'objet d'un recensement et que les démarches diagnostiques sont souvent entreprises tardivement voire pas du tout ;

VU les estimations suivantes : sur 215.378 personnes âgées de plus de 60 ans en Région bruxelloise, entre 5 et 8% seraient atteintes de démence soit entre 10.769 personnes (5%) et 17.230 personnes (8%) OU 14.000 personnes, si on considère le % médian de 6,5 ;

VU ces chiffres, on estime qu'environ 9.100 personnes étaient atteintes d'Alzheimer en Région bruxelloise, en 2020 ;

VU les perspectives démographiques ainsi que l'allongement de l'espérance de vie, en particulier chez les femmes ;

VU la probabilité d'augmentation des pathologies liées à l'âge et notamment les maladies neurodégénératives ;

VU la nécessité d'anticiper les besoins futurs pour éviter que les démences ne deviennent un problème de santé publique majeur ;

VU qu'il n'existe toujours pas de traitement curatif pour la maladie d'Alzheimer ;

VU l'absence d'un Plan Alzheimer national en Belgique ;

VU le projet de « Charte Ville Amie Démence » porté par La Ligue Alzheimer ASBL depuis 2011 encourageant les pouvoirs locaux (communes, villes, provinces, CPAS) à s'engager en faveur de l'inclusion des citoyens concernés par la maladie d'Alzheimer ou d'une pathologie apparentée au sein de leur commune, auquel ont déjà adhéré la commune de Woluwé-Saint-Lambert et le CPAS d'Anderlecht, en Région bruxelloise, à ce jour, et vu que ce concept compte déjà 46 pouvoirs locaux signataires en Wallonie et à Bruxelles ;

VU l'existence du « do-book » intitulé Ensemble pour une Flandre favorable à la démence, outil dynamique et interactif du Centre d'Expertise de Flandre sur la Démence, de Alzheimer Liga Vlaanderen vzw, de la Fondation Roi Baudouin et du Conseil flamand des personnes âgées, qui propose des méthodologies, des conseils et des bonnes pratiques aux administrations locales pour rendre leur commune démence-friendly ;

VU le nombre de 20.361 personnes de 60 ans et plus vivant sur le territoire de la Ville de Bruxelles en 2020 et l'estimation supposée de 1.324 personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ;

VU que la Ville est membre du réseau des villes « Amies des Aînés » de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) depuis 2010 et



accorde donc déjà une attention particulière au vieillissement de sa population et à l'amélioration de sa santé ;

VU les ressources en termes de réseau hospitalier, académique, d'hébergement et de soins, d'action sociale, de tissu associatif, etc ... disponibles sur le territoire de la Ville qui pourraient être mobilisées pour venir en aide aux citoyen.ne.s souffrant d'Alzheimer ou de démence, leurs familles et aidants-proches ;

CONSIDERANT que la Ville, en tant que pouvoir public, a un rôle à jouer pour favoriser l'épanouissement des aînés, pour améliorer leur cadre de vie et leur santé, et favoriser leur participation à la vie sociale de leur commune ;

CONSIDERANT que la Ville souhaite accroître la participation des personnes âgées à la société via notamment sa compétence Senior et son CPAS, à travers notamment ses 17 Maisons de quartier ;

CONSIDERANT que la Ville doit permettre aux personnes âgées de vivre de manière autonome et de favoriser leur maintien à domicile aussi longtemps que possible ;

CONSIDERANT que la Ville entend soutenir les projets à connotation « Senior Friendly » ;

CONSIDERANT que la Ville entend répondre à la perte d'autonomie de ses aînés, en soutenant notamment les efforts du CPAS en vue d'accroître son offre de places en maisons de repos et de soins (MR/S), mais aussi dans la prise en charge des maladies liées à la vieillesse (Alzheimer, troubles mentaux...) ou aux handicaps, conformément à son accord de majorité 2018-2024 ;

CONSIDERANT que la Ville entend créer le projet pilote « Wellkom » au Centre-Ville, qui est soutenu par la Fondation Roi Baudoin et qui vise à l'inclusion dans la société des personnes atteintes des maladies d'Alzheimer et Parkinson, conformément à son accord de majorité 2018-2024 ;

CONSIDERANT que la Ville entend sensibiliser la Police à la problématique des personnes âgées en errance, atteintes d'Alzheimer ou d'autres démences, en étudiant la mise en place d'un service d'alerte disparition en collaboration notamment avec les milieux d'accueil des personnes âgées, conformément à son accord de majorité 2018-2024 ;

CONSIDERANT que la Ville, forte de l'expérience de ses hôpitaux, accorde une importance spécifique aux maladies neurodégénératives qui touchent la mémoire ou d'autres fonctions cognitives, via la Clinique Interdisciplinaire de la Mémoire du CHU Saint-Pierre et le Centre de consultation de la mémoire du CHU Brugmann ;

CONSIDERANT l'importance du diagnostic précoce de la maladie d'Alzheimer pour permettre ensuite une meilleure planification des soins et du traitement ;

CONSIDERANT que la maladie d'Alzheimer est une maladie incurable mais dont l'évolution des symptômes peut être freinée par des mécanismes de compensation ;

CONSIDERANT l'importance de disposer de statistiques permettant de mieux quantifier la maladie ;

CONSIDERANT l'importance du bien-être des personnes malades mais aussi le soutien, l'accompagnement et le répit de leurs familles et aidants-proches ;

CONSIDERANT la plus faible progression de l'évolution de la maladie lorsque la personne atteinte se situe dans un environnement bienveillant et par un accompagnement psycho-social de proximité ;

CONSIDERANT que le pouvoir local constitue l'échelon idéal pour organiser des actions concrètes et diffuser des informations d'intérêt général, de sensibilisation et de prévention.

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE BRUXELLES DEMANDE AU COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS :

De manière générale :

- De promouvoir une Ville inclusive et renforcer, avec son CPAS, le caractère transversal et participatif de la politique des seniors, en ce compris ceux atteints de la maladie d'Alzheimer et de démences apparentées ;
- De mieux prendre en compte la maladie d'Alzheimer et les autres formes de démence dans la mise en œuvre de ses politiques



locales ;

- De sensibiliser par tous les moyens possibles (campagne de communication, atelier, flyer...) le grand-public et d'autres publics-cibles (écoles, ...), concernant la prévention des symptômes de la maladie d'Alzheimer ;
- De soutenir la recherche scientifique centrée sur la maladie d'Alzheimer, via son réseau hospitalier : détection précoce, traitements, évolution de la maladie, ... ainsi que l'accompagnement au long cours ;
- De renforcer et soutenir la médecine de première ligne via les maisons médicales et les médecins généralistes qui sont souvent les premiers référents vers qui les familles se tournent quand un cas d'Alzheimer se déclare dans le cercle proche.

De manière spécifique :

- D'adhérer à la « Charte Ville Amie Démence » de la Ligue Alzheimer ASBL qui s'articule autour de 5 axes : la sensibilisation, le droit à la différence, les organes d'information et d'orientation pour les personnes malades et les proches, les actions et activités au sein de la ville, les concertations ;
- Dans le cadre de la Charte, de former, avec l'aide de la Ligue Alzheimer ASBL, un.e « Agent proximité démence » (ou plusieurs vu le nombre élevé d'habitants) et de faciliter la connaissance et le déploiement d'actions en faveur des personnes atteintes par cette pathologie ou par une maladie apparentée ;
- Dans le cadre de la Charte, d'entreprendre des actions spécifiques visant à informer et sensibiliser les citoyens, les familles et aidants-proches, les associations, les commerçants, les élèves et étudiants, ... à la démence, en leur fournissant des outils pour comprendre la maladie et éventuellement accompagner une personne désorientée ;
- Dans le cadre de la Charte, participer activement à la concertation des acteurs autour de la personne malade d'Alzheimer afin qu'elle puisse être accompagnée tout au long de sa maladie dans le lieu de vie de son choix.

Ainsi que :

De plaider auprès du Gouvernement régional pour :

- Mieux prendre en compte la maladie d'Alzheimer dans la mise en œuvre des politiques régionales ;
- Etudier la possibilité d'appliquer le concept de projet de réseau Viadem (Ville amie démence) de la Ligue Alzheimer ASBL à l'échelle régionale pour créer une « Région amie démence », comme en Province de Liège, permettant de favoriser des initiatives innovantes plus larges ;
- Concevoir un outil dynamique et interactif - à l'instar du « do-book » du Centre d'Expertise de Flandre sur la Démence, de la Alzheimer Liga Vlaanderen vzw, de la Fondation Roi Baudouin et du Conseil flamand des personnes âgées - qui propose des méthodologies, des conseils et des bonnes pratiques aux administrations locales pour rendre leur commune démences-friendly.

De plaider auprès de la COCOF et de la COCOM, ainsi que la VG et la VGC, pour :

- Soutenir les initiatives de répit pour les aidants proches de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ;
- Encourager le secteur des Maisons de repos et de soins (MR/S) à développer des unités spécialement destinées à la prise en charge des personnes âgées désorientées ;
- Développer davantage l'offre des centres d'accueil/de soins de jour spécialisés dans la prise en charge des personnes atteintes de démence.

De plaider auprès du Gouvernement fédéral pour :

- Mettre en place le plus rapidement possible un Plan Alzheimer national, comme le soutient l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ;
- Soutenir le siège de la Ligue Nationale Alzheimer Liga comme représentante des associations régionales et au niveau européen et international, afin de préparer avec celle-ci la mise en place du Plan Alzheimer national.

(s.) Mohamed OURIAGHLI, Soetkin HOESSEN, Ans PERSOONS, David WEYTSMAN, Mathilde EL BAKRI, Didier WAUTERS et Mathias VANDEN BORRE, Conseillers communaux.

Annexes :

